



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

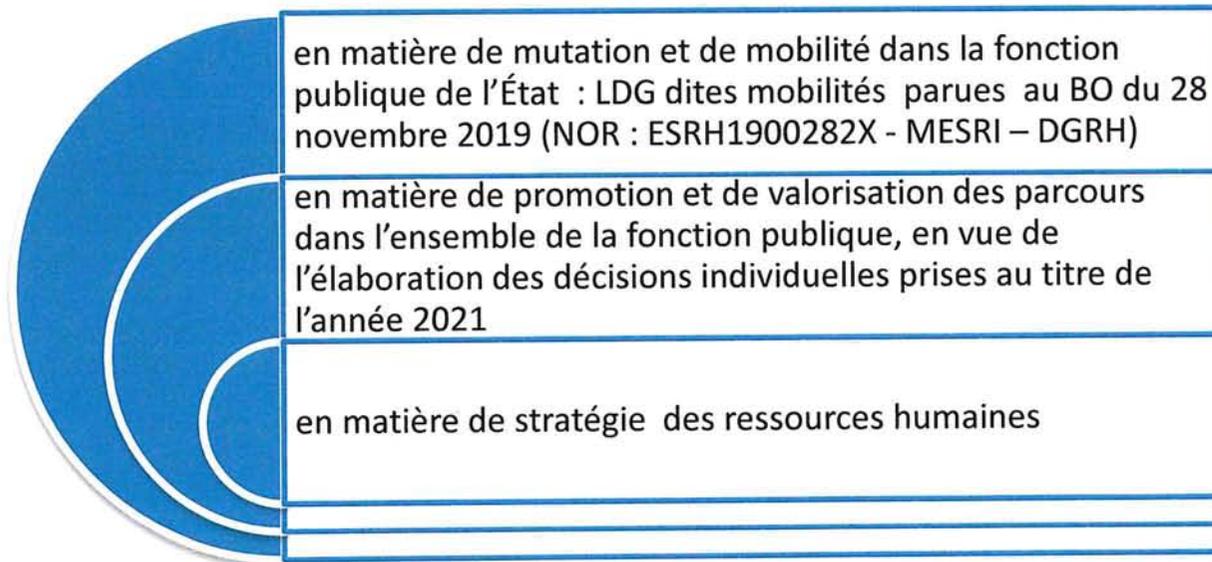
LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - LDG

Séminaire des DRH des établissements d'enseignement supérieur

Le 9 septembre 2020

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - LDG

■ La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique à introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FP de l'Etat des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion; les LDG fixent à partir du 1er janvier 2020 les orientations générales et les procédures applicables :



LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - LDG

- L'article 12 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, visant les **LDG promotion et valorisation des parcours** précise :

I - Les LDG fixent :

- 1° Les orientations et les **critères généraux** à prendre en compte pour les promotions au choix dans les corps et grades ;
- 2° **Les mesures** favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures

II – Les LDG visent en particulier :

- 1° A préciser **les modalités de prise en compte** de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle **des agents** (diversité du parcours et des fonctions exercées, formations suivies, conditions particulières d'exercice, engagement professionnel, capacité d'adaptation et, le cas échéant, de l'aptitude à l'encadrement d'équipes,)
- 2° A assurer **l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures** de promotion en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les corps et grades concernés

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - LDG

- L'article 7 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, visant les **LDG stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines** définit :

Les enjeux et les objectifs

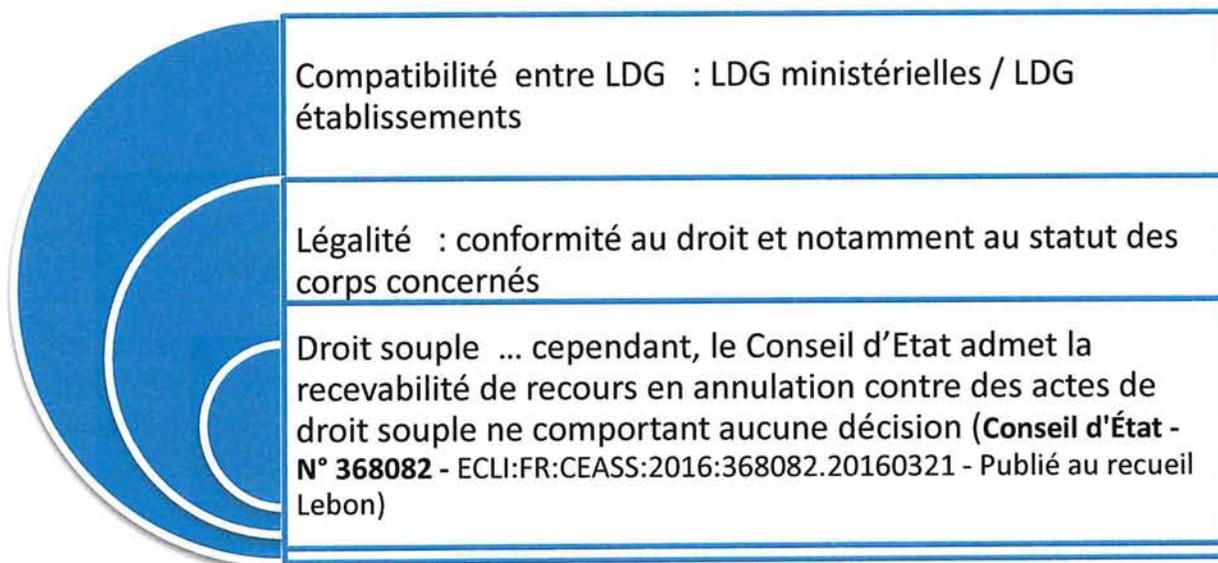
- de la politique de ressources humaines à conduire au sein de l'administration, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Elle peut notamment porter sur :

- la politique de **recrutement** et d'emploi, la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**, le **développement des compétences** et **l'accompagnement des transitions professionnelles**

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - LDG

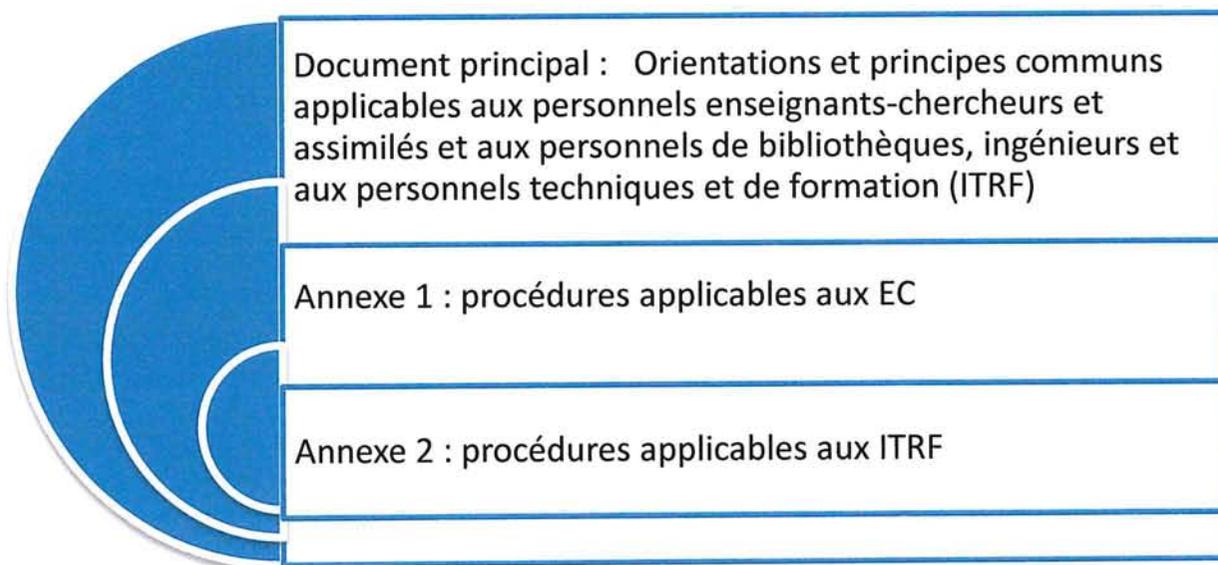
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, **trois grands principes** sont applicables aux LDG :



- **Trois caractéristiques** : les LDG sont pluriannuelles, soumises à avis du CSA et publiées
- **Les LDG sont ministérielles** pour les corps dont chaque ministère assure la gestion : MENJ et MESRI

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - LDG

- Structure des LDG promotions et valorisation des parcours professionnels
MESRI:



LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - LDG

Chapitre I : Des possibilités de promotion et de valorisation des parcours des personnels tout au long de leur carrière

Partie introductive posant certaines définitions

Chapitre II : Des procédures de promotion et de valorisation des parcours visant à garantir le traitement équitable des agents

Partie rappelant un certain nombre de principes : les principes d'équité, de publicité, de respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

La promotion des personnels handicapés

Les activités professionnelles exercées dans le cadre d'activité syndicales

L'attention particulière au maintien d'un équilibre des promotions entre établissement, branches d'activités professionnelles, disciplines

Chapitre III : Un accompagnement des personnels tout au long de leur carrière

Notions clés développées dans cette partie : formation, adaptation aux métiers, information des agents promouvables, recours de droit commun

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - LDG

Annexe I : Promotion et valorisation des parcours des enseignants chercheurs et assimilés

Présentation des procédures d'avancement de grade de droit commun (procédure dématérialisée unique) et des procédures particulières (avancement spécifique, EC issus d'établissements à faibles effectifs ...)

Annexe II : Promotion et valorisation des parcours des ITRF

Présentation des procédures d'avancement de grade et d'accès aux corps ITRF par liste d'aptitude:

- Rappel des conditions statutaires: valeur professionnelle et acquis de l'expérience professionnelle
- Composition du dossier de proposition de l'agent promouvable (dont notamment rapport d'aptitude et rapport d'activité)
- Envoi par les établissements de la liste récapitulative de leurs propositions
- Examen par le ministère des dossiers de proposition transmis par les établissements: expertise métiers et examen collégial des dossiers des agents.

=> *Le MESRI produira des notes de service annuelles ne visant plus que les calendriers*

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - LDG

■ Le calendrier ...

